Simulation du coût et du financement public des ateliers et chantiers d'insertion
Mode d'emploi

Objectif de ce simulateur

Ce simulateur permet d'**estimer, pour les ateliers et chantiers d'insertion, pour chaque structure le coût et le financement public des personnels employés en CUI CAE ou en CDDI** pour l'année 2014, année de réforme du financement de l'IAE et pour l'année 2015, année où la réforme sera achevée.

À partir des informations renseignées sur les effectifs permanents et des effectifs en insertion de la structure, ce simulateur estime :
- le coût total (somme du salaire brut et des cotisations sociales patronales) des Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et des Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) ;
- le montant du financement public (aide à l'accompagnement, remboursement des CUI CAE et et aide au poste) versé par l'État et les Conseils généraux dans le cadre du cofinancement des CUI CAE.

Le simulateur estime le coût du travail et le financement public pour une **structure comportant au maximum 10 salariés permanents et 50 contrats d'insertions par l'activité économique sur l'année**.

Ce simulateur estime également le coût et le financement public des contrats présents pendant l'année 2014, aux conditions de 2013 et aux conditions de 2015, c'est-à-dire :
- **pour la simulation 2013**, si tous les CDDI avaient été des CAE avec la même durée de travail qu'en 2014 (nombre d'heures par semaine et nombre de semaines de travail sur l'année);
- **pour la simulation 2015**, si tous les CAE avaient été des CDDI avec la même durée de travail qu'en 2014 (nombre d'heures par semaine et nombre de semaines de travail sur l'année).

Pour information, ce simulateur estime également la taxe sur les salaires des effectifs permanents pour les années 2013 à 2015. L'abattement de la taxe sur les salaires pour les associations est porté à 20 000 € à partir de 2014, contre 6 000 € auparavant.

Contenu de ce simulateur

Ce simulateur **contient quatre onglets** :
- un onglet "Mode d'emploi" qui présente cet outil ;
- un onglet "Effectifs de la structure" qui doit être renseigné par la structure ;
- un onglet "Bilan financier 2013-2015" qui présente le résultat de la simulation ;
- un onglet "Calculs" qui présente les calculs intermédiaires utiles pour la simulation.

Seules les cellules sur fond bleu sont modifiables par l'utilisateur. Ces cellules sont présentes dans l'onglet "Effectifs de la structure" (principalement pour décrire les contrats) et dans l'onglet "Calculs" (principalement pour modifier les taux de cotisations patronales).

Éléments à renseigner

L'utilisateur doit renseigner :
- pour chaque contrat d'insertion, le type de contrat (CAE/CDDI), le salaire horaire brut moyen, la date de début et de fin du contrat ;
- le montant total de l'aide à l'accompagnement perçue par la structure en 2013 ;
- le pourcentage de l'aide à l'accompagnement de 2013 reportée en 2014 ;
- le taux de modulation pour les contrats CDDI en 2014 (entre 0% et 10%) ;
- pour chaque personnel permanent, la durée hebdomadaire moyenne de travail et le salaire horaire brut moyen.

Éléments non pris en compte

Ce simulateur **ne prend pas en compte l'augmentation des taux de cotisation** en raison du dépassement des seuils d'effectifs (versement transport, formation professionnelle continue ou fond national d'aide au logement), ni des obligations de mise en place d'instances représentatives du personnel (délégué du personnel ou comité d'entreprise).